

COMMUNIQUE DE PRESSE

Accueil de jour de l'enfance : un salaire minimum pour les stagiaires

Le Conseil d'Etat vaudois a adopté un projet d'arrêté établissant un contrat-type de travail pour les stages dans les institutions d'accueil de jour collectif préscolaire et parascolaire. Cet arrêté entrera en vigueur le 1^{er} août 2023.

Représentant 23 réseaux, la faïtière des réseaux d'accueil de jour des enfants du canton de Vaud (FraJe) se réjouit de cette décision qui assure une rémunération minimale aux stagiaires et répond à l'augmentation des places de stage dans les structures d'accueil.

L'entrée en vigueur formelle de ce contrat-type destiné aux stagiaires des institutions d'accueil pré et parascolaire est une satisfaction pour la FraJe et conclut un long processus impliquant l'ensemble des partenaires. « La décision du Conseil d'Etat valorise cette catégorie de personnel essentielle aux structures et légitime davantage l'expérience acquise au cours des stages. De plus, nous nous réjouissons que le Canton de Vaud soit un exemple en la matière », souligne la présidente de la FraJe, Laurie Willommet. Cet arrêté présente notamment le double avantage de protéger les stagiaires contre des rémunérations trop basses et de favoriser la création de places d'apprentissage à terme.

« Considérant les besoins croissants de la population en matière de garde d'enfants, ainsi que les changements dans l'organisation familiale, il est important que les structures d'accueil puissent compter sur du personnel qualifié et formé », ajoute Claude Borgeaud, secrétaire général. Il y a la volonté de valoriser, de renforcer et de fidéliser le personnel éducatif dans les structures d'accueil et l'arrêté s'inscrit dans ce sens, en affirmant le statut des stagiaires.

Pour davantage d'informations concernant l'arrêté pour un salaire minimum pour les stagiaires, nous vous prions de vous référer au [site Internet du Canton de Vaud](#) via ce lien.

La FraJe est une association à but non lucratif et représente les réseaux de l'accueil de jour des enfants dans le canton de Vaud. Elle propose notamment des mesures de coordination et de soutien aux réseaux membres.

Yverdon-les-Bains, le 7 juin 2023

RENSEIGNEMENTS

Laurie Willommet, Présidente et Municipale à Vevey : 079 688 82 42, laurie.willommet@vevey.ch
Claude Borgeaud, Secrétaire général : 024 557 76 76, claudio.borgeaud@aras.vd.ch